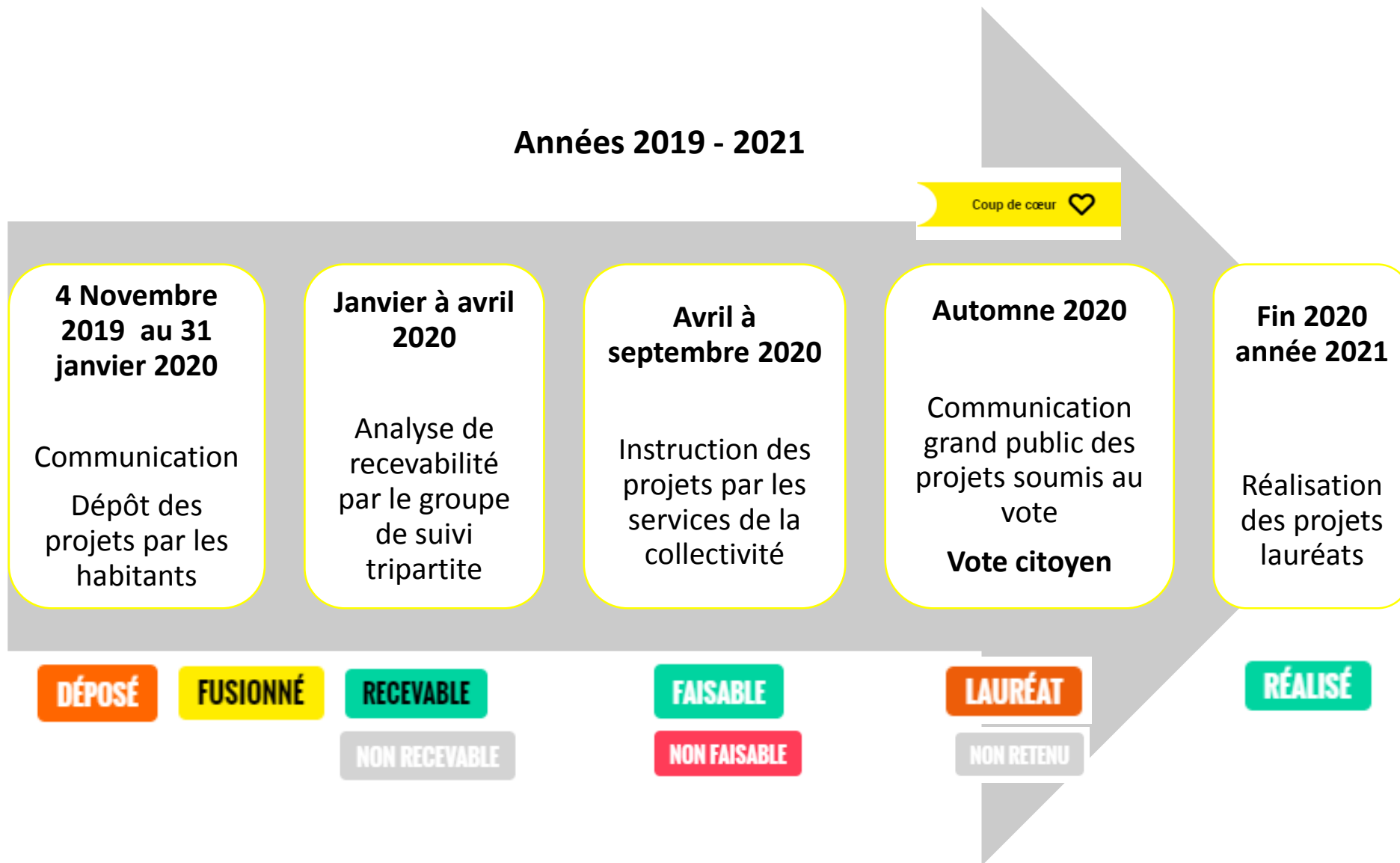
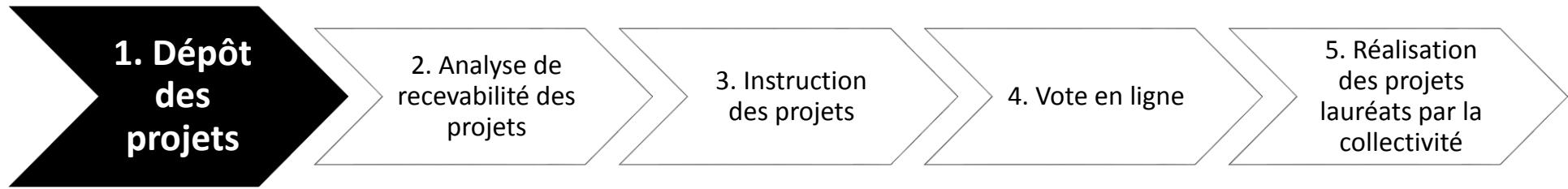


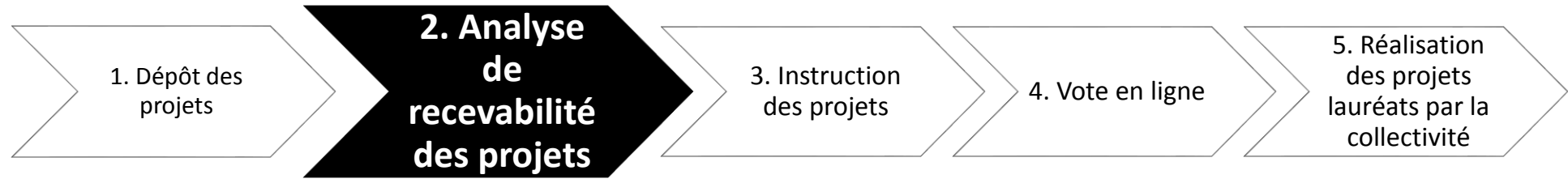
LE BUDGET PARTICIPATIF A STRASBOURG : QUELLES ETAPES POUR LA SAISON #2 ?





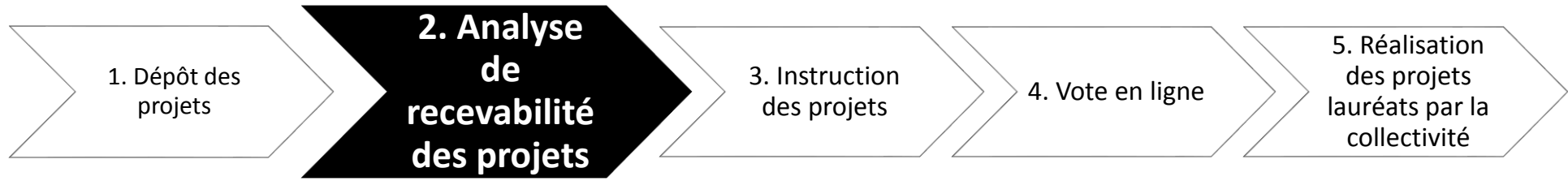
Du 04 novembre 2019 au 31 janvier 2020 :

- Dépôt des idées, des projets par les habitants en mairies de quartier (dans les urnes prévues à cet effet) ou sur participer.strasbourg.eu
- Accompagnement des habitants dans l'écriture de leur projet
 - Par l'équipe de la Mission participation citoyenne sur le terrain (cf : planning de la tournée dans les 10 quartier de la ville avec le camping-car sur participer.strasbourg.eu)
 - En prenant rendez-vous par mail : participer@strasbourg.eu ou au 03 68 98 69 38



De janvier à avril 2020 :

- Le groupe tripartite de suivi du Budget participatif, composé de citoyens, d'élus et d'agents étudie la recevabilité de chaque projet déposé.
- Si nécessaire ce groupe demandera à certains porteurs d'affiner et de préciser leur projet.
- Les projets pourront être modifiés ou fusionnés directement en ligne sur participer.strasbourg.eu



Pour être jugés recevables les projets devront respecter les critères suivants :

1. Etre localisés sur le territoire de la ville de Strasbourg (*sur le domaine public*)
2. Etre d'intérêt communal et à visée collective (*répondre à l'intérêt général, concerner tous les habitants, pouvoir en bénéficier gratuitement*)
3. Concerner des dépenses d'investissement (opérations relatives au capital de la Ville, acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations...)
4. Avoir un coût estimé de réalisation inférieur ou égal à 200 000 euros
5. Etre déposés par un habitant ou un collectif d'habitants de la ville de Strasbourg.

Les projets ne devront pas :

1. Générer un surcoût de fonctionnement par rapport au budget de fonctionnement annuel de la collectivité (*pas d'agent supplémentaire de la ville pour son utilisation par exemple*)
2. Etre déposés par une association ou tout organisme doté de la personnalité morale

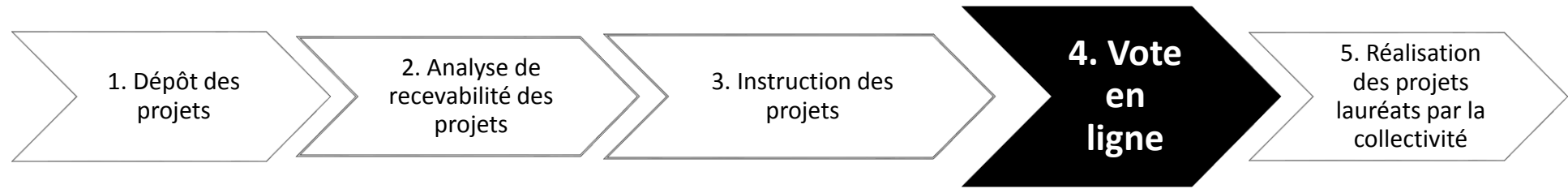


De mai à septembre 2020 : étude de faisabilité

- Les services thématiques de la collectivités étudient et instruisent l'ensemble des projets jugés recevables et veilleront à ce que les projets :
 - soient techniquement et juridiquement réalisables
 - ne soient pas déjà programmés ou en cours d'exécution par la Ville
 - démarrent dans leur réalisation concrète dès l'année suivante
 - ne génèrent pas de surcoûts de fonctionnement

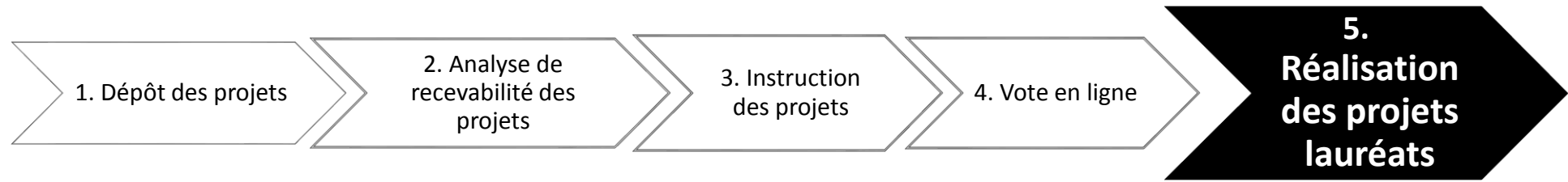
- Les services estimeront les coûts de réalisation de chaque projet et proposeront un calendrier de mise en œuvre

- Les porteurs seront informés du traitement, du statut et du motif de non faisabilité de leur projet par la Mission Participation Citoyenne et sur participer.strasbourg.eu



Automne 2020 :

- Communication grand public de la liste définitive des projets jugés faisables
- **Vote**
- Présentation publique des projets lauréats de la saison #2



Année 2021 :

- La ville réalise les projets lauréats et y implique les porteurs tout au long de la mise en œuvre
- L'ensemble des informations concernant l'évolution des projets est actualisé régulièrement sur participer.strasbourg.eu
- Les citoyens ont la possibilité de s'abonner au suivi de la mise en œuvre des projets lauréats